

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI... Abonnement au Journal semi-hebdomadaire... Abonnement à l'Album Mensuel... Prix des annonces... Toute insertion subséquente, le quart de prix.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal sont par le présent notifiés que quatre répartitions ou dividendes ont été chargés et déclarés payables pendant l'année sur les billets de prime, aux dates respectives qui suivent, savoir :

- 4 par cent, le 4 Octobre, A. M. 1845.
- 1 idem 23 Mai, 1846.
- 1 idem 4 Août, P. M. 1846.
- ditto 17 Août, " "

Et que les dits dividendes ou répartitions formant en tout sept par cent, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville, le ou avant le cinquième jour d'Octobre prochain conformément aux actes de la 4^{me} et 5^{me} années de Guillaume IV, chap. 33, de la 1^{re} et 2^e années de Victoria, chap. 40, de la 5^{me} Victoria, chap. 17 et 18, et de la 6^{me} Victoria, chap. 54, et suivant les Règlements de l'Institution.

Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, SECRETAIRE ET TRESORIER.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 21 août, 1846.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Rue St. Sacrement en la ville de Montréal, LUNDI le cinquième jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Bureau, P. L. LE TOURNEUX, SECRETAIRE.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre le Feu du Comté de Montréal, Montréal, 21 août, 1846.



LIGNE DE STEAMERS entre Montréal et Québec.

JUSQU'À présent, l'expédition du Passage par les Steamers "MONTREAL" "QUEEN" et "LORD BYDENHAM" sera comme suit : Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 2s 6d. Le fret, suivant le Tarif. JOHN TORRANCE et Cie. Agts. M. et Q. Steam. Bl. Co. 31 juillet 1746.

ECOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS.

L'ECOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain. H. C. SHARING.

La rentrée des élèves aura lieu au Collège de Maskinonge le 16 de septembre. On prie bien les parents d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter s'ils n'étaient pas exactes à envoyer leur enfant sans retard. J. LARQUE, Ptre. Les journaux français de Montréal sont priés de reproduire 3 fois cette annonce. 25 août.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & C^{ie}.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, OU Instruction familière, qui montre de quelle façon les richesses sont produites, distribuées et consommées dans la société. Par J. B. SAY. Revue et augmentée de notes et d'une préface, par M. CHARLES COMTE. 1 volume in-12 1er septembre.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante entre HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, sous noms de STEPHENS, YOUNG et Cie., a été dissoute, aujourd'hui, par consentement mutuel. Toutes dettes dues à, et par la dite Société, seront réglées par JOHN YOUNG et BENJAMIN HOLMES, HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG, ROMEO H. STEPHENS, Montréal, 1er septembre 1846.

AVIS.

LES AFFAIRES faites jusqu'ici par MM. HARRISON STEPHENS, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS, seront CONTINUÉES par les soussignés, sous les noms de STEPHENS, YOUNG et Cie., JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES. Montréal, 1er septembre 1846.

Le Soussigné a enfin la satisfaction d'annoncer qu'après avoir éprouvé un retard injuste et vexatoire de quatre années, il peut maintenant reprendre la PUBLICATION DE

MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE La mort de Wolfe, Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interruption de la publication, le Soussigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le ROYAUME UNI—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement de toutes les villes incorporées de L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada.

Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Souscripteurs seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées.

ALFRED HAWKINS, Anôt 1016, Mont Pleasant Québec.

On reçoit à ce Bureau les noms des Souscripteur

Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom. D'après sa connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Paines d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1759 telles que connues dans divers publications, et telles que décrites par des individus qui eurent une part à ces opérations, je puis recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais.

(Signé) JOHN HARVEY.

Établissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et divers prairies, terres et fermes dans la même paroisse Titres incontestables. Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années. S'adresser sur le lieu à M. Girouard. St. Benoît, 11 août, 1846.

PROSPÉCTUS D'UNE MAISON D'ÉDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut, sous la présidence de messieurs Mansuète, V. G., et curé du lieu, ouvrira ses classes le 15 de septembre. En attendant l'arrivée des frères de l'Ordre de St. Vincent, qui doivent avoir la conduite de cette maison, des ecclésiastiques prendront la direction de ces classes. On y enseignera la lecture et l'écriture tant en français qu'en anglais et les premières règles; mais il y aura aussi des classes plus élevées où on enseignera l'arithmétique dans toutes ses branches, la tenue des livres de comptes, la géométrie, l'usage des globes, l'histoire et le dessin: enfin toutes les parties de l'instruction qui sont le plus en usage dans le monde. On sera aussi en mesure de donner, dans le cours de l'année, des leçons de musique aux élèves pour le piano et l'orgue dans le but de former des organistes pour la campagne. Les écoliers résideront constamment à l'Académie et y coucheront afin d'être élevés dans la discipline chrétienne sous la vue de maîtres religieux, mais leur leur sera donné un temps convenable pour aller prendre leurs repas chez eux ou à leur maison de pension. Pour les conditions, on pourra s'adresser à messieurs Mansuète, président. Les avantages qu'on trouvera dans cet établissement engageront sans doute les parents à envoyer leur enfant. On n'aurait jamais pu choisir un local plus agréable et meilleur pour le santé; la belle rivière de l'Assomption, qui passe à quelques arpens de cette maison, ne contribue pas peu à la salubrité de l'air et fournira aux élèves d'agréables promenades les jours de congé. Cette maison étant plus rapprochée de l'église que du village évitera aux enfants biens des distractions, en même temps qu'elle leur donnera le moyen de remplir facilement tous devoirs de religion et même leurs petits exercices de piété suivant leur piété et leur dévotion. 25 août.

Terres et Emplacements

A VENDRE DANS LES COMTÉS DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Soussignés offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe et ayant depuis 60 jusqu'à 300 arpents en superficie. Plusieurs de ces terres sont situées sur la Rivière Richelieu ou des localités les plus désirables en Canada, à peu de distance de la Ligne du Chemin de Fer, qui doit être construit entre le St. Laurent et l'Océan Atlantique. Les autres sont situées dans le voisinage du chemin de bois actuellement en voie de construction entre Chambly et Granby. Aussi à vendre des emplacements dans les villages florissants de St. Hyacinthe et de St. Césaire. Et à louer à des conditions avantageuses une distillerie située au Village DEBARTZCH, paroisse de St. Charles. S'adresser à A. KIERZKOWSKI, à St. Charles. Ou à LEWIS T DRUMMOND, M. P. P. Coin des rues Craig et St. Joseph. Montréal, 25 août.

Sirope Pectoral de Lamouroux.

Le Soussigné vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirope. Dr. PICAULT, Pharmacie Centrale, 69, rue St. Paul. 1 septembre.

HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION. SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison naissante, quoique déjà très connue M. JETTÉ y a encore fait ajouter une aile qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice. M. PIERRE FERRAULT déjà bien connu dans cette branche de commerce comme on a pu en juger lorsqu'il tenait l'Hôtel de Varennes, vient de s'associer à M. CHARLES ARCHAMBAULT, Phôtellier actuel. Ces deux Messieurs se proposent de tenir cette maison sur le plus grand pied, en sorte que le voyageur y trouve toute chose confortable. Ces Messieurs se flattent aussi de la faveur publique.

TATTERSALL, P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HARNAIS, ETC.



PAR P. FOURNIER, Encaveur et Courtier.

LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HÔTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BONAVENTURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patronner; ses charges seront modérées. Ses écuries peuvent contenir 24 chevaux et de bonnes remises pour voitures.

Il fera des ventes chaque MARDI et VENDREDI de la semaine à ONZE heures A. M. P. FOURNIER, Encaveur et Courtier. 1er septembre.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Avis aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, la MACONNERIE et les FOND d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE de ST. HYACINTHE, distance d'environ 30 milles.

Les PLANS, PROFILS et DEVIS peuvent être vus, et toutes les informations nécessaires reçues aux Chanceries de l'Ingénieur, sur Bureau de la Compagnie, à Montréal, le ou après le 15 du dit mois. Les personnes qui feront des propositions pour les travaux ou une partie d'eux sont priées d'accompagner leurs soumissions de sûretés suffisantes.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Montréal, 28 août 1846.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS

LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 24 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolus les souscriptions au capital requies sous condition (après le 30 ultimo) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de 24 1/2 cent par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques. Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal, 25 août 1846.

MARCHANDISES SECHES, HABDES FAITES, MAGASIN N^o 177, RUE ST. PAUL.

Le soussigné reçoit maintenant un grand assortiment de Marchandises et de hardes faites telles que, FALETONS d'hiver, FRACS, SURCOUTS, MANTEAUX, FANTALONS, GILETS, VESTES, etc, des meilleurs patrons, et une variété considérable d'effets d'automne et d'hiver dont il dispose à DIX POUR CENT meilleur marché qu'aucun autre établissement de cette ville. Le soussigné ayant à son emploi des tailleurs habiles se chargera de la confection de toutes espèces d'habits et d'habillements, dans le dernier goût. Il appelle l'attention des marchands du Haut-Canada et de la Compagnie sur son fonds de marchandises. Il trouveront de grandes avantages à visiter son établissement. LOUIS FLAMONDON, Montréal, 11 Sept.

TABLEAUX DE MEURS.

LE CHOIX D'UN ÉTAT.

III.

— Suite. —

Bienôt Mme de Monville fut auprès des trois sœurs. Elle était en effet accompagnée de tous les travailleurs, hommes, enfants, qu'elle employait dans l'exploitation de son domaine. Tout ce monde formait une population heureuse et moralisée par le travail, par les enseignemens et par les bons exemples de cette excellente femme. Elle avait suivi apparemment un système tout opposé à celui qu'adopte plus d'un gouvernement: elle s'était enrichie en faisant le bien physique et moral de ceux qu'elle administrait.

Il s'agissait pour aujourd'hui de commencer le défrichement de ces landes dont les bruyères couvraient les collines que tout à l'heure nous vous montrons au fond du paysage étudié par Mlle Malvina Granpère.

Mme de Monville avait revêtu cette grande opération qui devait avoir les plus heureuses conséquences pour le pays à l'époque du retour de son fils. Elle voulait tout de suite, la bonne mère, l'intéresser à une entreprise importante et difficile, espérant, s'il y prenait part, ouvrir un utile débouché à cette surabondance de vie et de force qu'on apporte du collège.

Elle savait combien cette brusque transition des labours de la classe au far niente de la maison paternelle est fatale aux jeunes gens. Quand l'esprit n'est plus renfermé dans les limites posées par une discipline austère, quand il n'est plus occupé et retenu dans les difficultés de l'étude, l'imagination, à cet âge, s'éveille et se prend avec un ardeur si dévorante à tout ce qui vient flatter ses rêves! Mettre à la place de ces illusions si souvent dangereuses une réalité qui la calme en tenant le corps occupé, placer devant elle une espérance raisonnable et légitime sur laquelle elle puisse s'exercer sans inconvénient, voilà ce que Mme de Monville cherchait à faire pour son fils, et voilà pourquoi elle avait voulu entourer les premiers coups de bêche données à ces terrains incultes qu'elle allait fertiliser, d'une certaine pompe qui fit comprendre au jeune homme l'importance de cette tentative, et lui fit sentir que s'associer à ces efforts, ne serait pas déchoir de cette sphère élevée où l'esprit se place à la suite de ces grands hommes de l'antiquité dont il étudie les œuvres, dont il sait apprécier les actes.

Le cortège de travailleurs, ayant en tête Mme de Monville et sa famille, devait se rendre sur le théâtre de cette magnifique conquête promise à leur labeur. Le curé de la paroisse s'y trouvait pour appeler les bénédictions du ciel sur l'entreprise; c'était au fils de la maison qu'était réservé l'honneur d'enfoncer, le premier, la pioche dans cette terre que la sueur de l'homme allait fertiliser. L'on devait ensuite revenir à la maison. Un grand repas, qui réunirait à la même table tous les intéressés et tous les coopérateurs à l'œuvre commencée sous les auspices de la religion, puis un bal sans façon, sous les tilleuls de la cour, bal dont l'écolier ferait les honneurs à ses cousines, termineraient gaiement cette belle journée.

— Déjà au rendez-vous, mesdemoiselles! Parlez-moi d'une fête pour rendre les jeunes filles diligentes, dit Mme de Monville en apercevant ses nièces. — Bonjour, Malvina; bonjour, ma petite Félicie! ajouta-t-elle avec une affection plus marquée. Tu n'as pas été la dernière arrivée, j'en suis sûre, toi, une petite fermière, qui te lèves tous les jours avec le soleil! — Vous m'avez appris, ma tante, qu'on ne peut se lever assez tôt quand on a du bien à faire, répondit la jeune fille en présentant son joli front blanc et pur au baiser de Mme Monville. — Et quel bien a donc fait déjà la matinale Félicie? demanda Malvina avec quelque dépit. — Quand il n'y aurait que ces fleurs à qui se mouraient faute d'être arrosées, répondit la jeune fille en riant, et qui rennaissent grâce à moi. Voyez, l'eau de mon arrosoir a été pour ces pauvres altérées ce qu'est un bon conseil pour faire naître une bonne idée dans un esprit flottant entre des opinions opposées, ajouta-t-elle en jetant un regard d'intelligence à la mère de Paul.

— Notre écolier n'a-t-il déjà quitté son pavillon? demanda Mme de Monville. — Vous ne répondez pas. Il dort sans doute... Allons, ma tante, réveille-moi ce paresseux-là! dit-elle en s'adressant à sa suite villageoise. — En partie active et joyeuse de la bande de travailleurs, c'est-à-dire les jeunes filles et les enfants, s'approchèrent de la porte et frappèrent de grands coups en criant de toute leur force:

— Monsieur Paul! monsieur Paul! réveillez-vous donc, on vous attend. Venez donc, monsieur Paul! A ce bruit, une des fenêtres s'en haut s'ouvrit, et l'on vit paraître une vieille figure balafre, ornée de moustaches grises et encadrée de deux tresses, comme on portait les hussards du temps de l'empire.

C'était Valentin, ce maréchal-des-logis dont nous avons déjà parlé, et qui avait servi le colonel de Monville dans toutes ses campagnes. — Oui, oui, criez bien fort, comme des harpies, à qui l'on fait une distribution de coups de schague; appelez M. Paul; il y a longtemps, ma foi, que l'oiseau est déniché!

— Déjà levé, déjà parti! s'écria la bonne mère, moi qui me faisais un plaisir de jouer de sa surprise; moi qui voulais le présenter à ces braves gens!

Paul répondit à ce regret en parlant tout à coup et en s'élançant dans les bras de sa mère qui l'embrassa tendrement. — Me voici, ma mère me voici! pardonnez-moi de n'avoir pas attendu les vôtres de vous venir me réveiller... Le bonheur de me sentir auprès de vous m'agitait pendant mon sommeil. On ne dort pas longtemps quand on sait qu'ayant de joies vous attend au réveil! — Merci, merci, mes amis, ajouta-t-il en allant vers les travailleurs et en se mêlant parmi eux, je suis touché de l'accueil que vous me faites et vous n'aimez pas un ingrat.

Puis il prit les fleurs que les jeunes filles lui présentèrent l'une après l'autre avec une petite révérence, et les distribua entre ses trois cousines.

Pendant ce temps, le vieux hussard était sorti du pavillon. Le retour du fils de son colonel semblait l'avoir réjoui; après avoir adressé à M. de Monville et à ses nièces le salut militaire, il retourna vers les villageois.

— Eh bien, le voilà, ce cher enfant, leur dit-il en retrouvant ses moustaches; parlez-lui donc, vous autres; dites-lui donc combien nous sommes heureux tous de le retrouver, maintenant qu'il est devenu un grand, un beau garçon... C'est tout le portrait de son père; ajouta-t-il avec un soupir étouffé... c'est aussi la même franchise, la même amabilité... pas fier, bien gai... Il aura du plaisir à vous entendre, j'en réponds!

— Dam! M. Paul, dit le fermier Jean-Claude en riant à la harangue, vous méritez bien par vous-même qu'on ait pour vous de l'amitié; et puis vous êtes le fils de notre bonne dame; ce qui n'y gâte rien. Nous vous aimons, déjà de confiance, voyez-vous! Votre mère est si aise de vous voir revenu! Et, puisqu'elle prend tant de part à ce qui nous arrive d'heureux, nous devons, à la réciprocité, partager son bonheur et être joyeux de sa joie.

Pendant ce temps, les jeunes filles du village avaient entouré Félicie, et celle-ci leur adressait à toutes de bonnes paroles d'intérêt et d'amitié.

— Bonjour, Louise; disait-elle à l'une. — Comment va votre mère, Mariannet? disait-elle à l'autre. — J'ai la voir et lui porter une fiole de ce sirop qui lui a fait du bien... Comment sont les régains que le dernier orage a couchés par terre? — Eh bien! M. Jean-Claude, dit-elle encore en s'adressant à ce même fermier, qui se rengorgeait après avoir si bien parlé au fils de la maison, eh bien! votre affaire avec le maître Picard est-elle arrangée?

— Nenni, ma belle demoiselle, fit la mère Picard en personne en s'approchant de Félicie; il est plus entêté que jamais... c'est un vilain homme, allez! et je crois que nous finirons par plaider.

— Comprenez-vous, Paul, dit Diamantine en se baissant à l'oreille de son cousin; que ma sœur puisse prendre plaisir à se mêler des affaires de tous ces gens-là?

Paul ne répondit rien, car au moment où la demoiselle lui adressa cette question, il disait en lui-même, en contemplant Félicie au milieu de ces paysans: — Quelle est bonne! et comme tout le monde ici semble l'aimer! Elle est vraiment mieux que je ne le pensais d'abord!

IV. Ces bonnes dispositions de Paul envers sa cousine Félicie ne firent que s'accroître pendant le pèlerinage et la cérémonie qui suivirent l'érection dont il avait été salué à sa sortie du pavillon. La jeune fille se montrait si empressée, si servante pour tous, si heureuse brillante; d'une si douce joie en voyant sa tante cheminer élançamment, appuyée sur le bras de son fils, au milieu de ces champs améliorés par elle et pour lesquels elle restait encore si fière! En parlant du passé à son enfant, la pauvre mère n'osait aborder la question de l'avenir, mais son regard semblait lui demander s'il ne mettrait pas de côté sa main à son œuvre; et si ce jeune bras sur lequel elle s'appuyait avec tant de plaisir, n'abandonnerait pas ce qu'elle avait si heureusement commencé?

Comme Félicie avait fait le matin, Mme de Monville exalta sa chère retraite, et avec une véritable coquetterie de propriétaire, la présence à ses fils sous ses ailes les plus redoutées!

Pouvait-on voir des sites plus gracieux ? pouvait-on respirer un air plus pur ? La colline, les arbres, le cours de l'eau, le nage et jusqu'au moindre buisson, tout recevait, sur son passage, avec un sourire d'affection, quelque mot poétiquement élogieux... On loue si bien ce que l'on veut faire aimer à ceux que l'on aime ! Mais à tous ces efforts pour embellir son nid... afin de l'y retenir longtemps le jeune oiseau secouait ses ailes, et la mère tremblante voyait bien qu'elle aurait grand-peine à l'empêcher de s'envoler.

En effet, l'enfant, — cet âge est sans pitié ! — à toutes ces insinuations, opposait ce nom, l'effroi des mères : de Paris let ces mots : Le choix d'un état !

Il avait déjà beaucoup réfléchi à ce sujet, dit-il ; mais il n'était pas encore décidé. L'idée de son oncle, de le faire avocat, ne le faisait pas trop reculer ; il se sentait la parole abondante et facile ; sa tante aussi avait ouvert un excellent conseil, et les études qui font un bon médecin ne lui répugnaient pas.

A toutes les échappées de cet esprit ardent vers l'avenir, Mme de Monville, sans risquer aucune objection positive, insistait sur la nécessité de bien réfléchir à ce qu'il devait faire. Il fallait attendre, s'entourer de bons amis, consulter longtemps ses dispositions. Avant de se mettre en route, on devait d'abord regarder si l'on n'avait pas près de soi... tout près... ce que l'on veut aller chercher bien loin, au risque des inconvénients du voyage.

Puis, aux espérances d'une situation brillante, qu'il devait nécessairement trouver dans la carrière, quelle qu'elle soit, sur laquelle son choix s'arrêterait, la dame secouait tristement la tête, puis elle trouvait le moyen de rappeler, par un mot, les cruelles déceptions qui avaient si fatalement fait échouer les pas de ses autres enfants ; mais comme dans je ne sais plus quelle comédie, l'écolier n'arrêtait pas son esprit sur la portée de ses souvenirs, répondait : " Mais moi, c'est bien différent ! "

Cette lutte, pendant laquelle Mme de Monville le cachait, autant que cela lui fut possible, ses inquiétudes et ses espérances, se termina par ces paroles, qu'elle adressa à son fils :

— Ecoute, mon enfant ; quelle que soit ta détermination au sujet d'un état à prendre, la mienne est arrêtée d'avance, car moi je n'ai pas de choix à faire. Après cela je ne le cache pas, parmi tout ces partis qui s'offrent à toi, il en est un dont on ne l'a pas parlé, et que ton cœur t'indiquera peut-être, ajouta-t-elle en arrêtant sur le jeune homme un regard inquiet... ; celui-là... oh ! je ne le cache pas, il répondrait à tout ce que j'ai rêvé pour toi et pour moi dans l'avenir... Si tu ne le devines pas, c'est que je me serai trompée... Va, je ne t'en ferai pas de reproches, enfant, je me résignerai, j'imposerai silence à mes espérances déçues, à mes regrets, et je sourirai avec toi en pleurant peut-être, mais en pleurant de façon que tu ne vois que mon sourire ; je sourirai à cet avenir de ton choix que tu pourras suivre loin de cette petite maison que j'avais embellie pour toi, loin de ces champs améliorés à ton profit !

Ces paroles touchantes que malgré les instances de Paul, Mme de Monville ne voulait faire suivre d'aucune explication, et sur cette résolution qu'elle annonçait, et sur ce qu'il y aurait à faire pour répondre à son attente, mirant martel en tête à l'écolier, non qu'il eût pour lui une insurmontable difficulté à pénétrer le sens des sous-entendus et des réticences de Mme de Monville, mais son intelligence et mépris de la mauvaise volonté. En effet, décidé à être quelque chose dans le monde, comme avait dit son oncle, M. Granpré, et désirant aussi répondre de son mieux à la tendresse de sa mère, il reculait devant le conflit qu'une connaissance plus positive de ce qu'elle désirait, ferait naître entre son cœur et son esprit, et sa préoccupation venait moins du désir de donner une solution à ce problème, que de la crainte de l'avoir trop bien entrevu.

Félicie cheminait avec ses deux sœurs, à quel que pas de la mère et du fils, et les épiait du regard, se doutant bien de ce qui les occupait l'un et l'autre. Sans en avoir l'air, elle prêtait l'oreille de leur côté. Les mots : médecin avocat, prononcés par Paul, lui étaient parvenus apportés par le vent, et elle cherchait dans sa tête le moyen qu'elle pourrait employer pour réduire à rien l'effet des conseils de M. et de Mme Granpré.

M. et Mme Granpré, pendant ce temps, étaient réunis au salon, attendant la fin de la cérémonie et le retour des pèlerins agricoles. Mme Granpré n'avait pas cru pouvoir prendre sa part de cette fête qu'elle nommait une églaise en action. Son mal de tête dans toute son intensité lui rendait cette promenade du matin impossible ; elle avait prié qu'on lui envoyât quelque médecin des environs, s'il s'en trouvait de disponible ; et maintenant languissante et à demi-couchée sur une causeuse, elle attendait, en respirant des sels et en poussant de temps en temps des gémissements à fendre l'âme, que la faculté locale vint apporter quelque trêve à ses souffrances.

Quant à M. Granpré, il était demeuré au logis, par la raison qu'il ne visitait jamais les champs qu'en compagnie d'arbres ; Palès, la divinité qui préside aux occupations et aux plaisirs champêtres, n'avait de charmes pour lui qu'avant un bonnet d'avocat sur la tête, et un dossier d'avoué sous le bras. C'était justement un avoué de la ville prochaine, un grand bavard, M. Roussel, qui devait venir ce matin même. Ce volageur de la chicane, fort connu dans le pays, ne se contentait pas d'attendre les plaignants dans son cabinet, il allait au devant dans son cabriolet, et en faisant sa tournée, il avait promis au propriétaire campagnard d'entrer au château pour l'entretenir des préjudices d'un procès qui devait lui procurer du plaisir.

Il était arrivé pendant l'absence de la maîtresse du logis, et installé au salon, il causait affairé avec son client. Ces messieurs, pour ne pas fatiguer les nerfs déjà molades de la dame présente, ou plutôt pour n'être pas dérangés par ses plaintes, s'étaient retirés dans l'embrasure d'une fenêtre, et battaient en brèche à qui mieux mieux le système de défense que devait suivre leur partie adverse.

M. Roussel était un petit homme, gris, maigre, au regard de côté, à la bouche rentrée, la voix en crécelle et aux lunettes en chrysocale, qu'à chaque instant il croyait devoir raffermir sur son nez, aussi pointu que celui d'une fontaine. Quand il ne touchait pas à ses lunettes, il rongait ses ongles, comme s'il eût eu toujours besoin de ronger quelque chose, et quand il parlait, c'était avec une volubilité, une abondance, qui, en donnant envie de l'entendre combattre au grand jour de l'audience, inspiraient une grande idée de son désintéressement, quoi qu'on en ait pu dire. En effet, cet homme, à qui les paroles rapportaient gros, en faisait gratis une consommation considérable. Il est vrai que lorsqu'il se trouvait vis-à-vis de ses clients, cette éloquence de surrogation pouvait passer pour des bribes que le marchand ajoute dans le plateau de sa balance quand il veut vous faire bonne mesure.

— Parbleu ! mon cher monsieur Roussel, dit tout-à-coup M. Granpré en interrompant ce qui se disait au sujet de son procès, je suis enchanté que vous soyez venu aujourd'hui à Monville. Mon neveu, depuis hier, est sorti de pension : il s'agit de lui faire choisir une carrière. Je veux en faire un avocat ; vous m'aidez à le décider.

Mme Granpré entendit ces paroles. — Avocat ! dit-elle en levant la tête, avocat pour plaider vos procès, n'est-ce pas M. Granpré ? Rien ne retient l'esprit comme la chicane. Paul, s'il m'en croit sera médecin !

— Pour guérir des maladies imaginaires, reprit M. Granpré avec un dépit qu'expliquait la brusque attaque de sa femme. Le talent d'un médecin ne s'acquiert que par de longs exercices de sa profession. Pendant dix ans au moins Paul ne serait qu'un apprenti docteur. Ce n'est pas cela qu'il lui faut... Il sera avocat !

— Je vous dirai, moi qu'il sera médecin, riposta Mme Granpré avec une vivacité qui allait mal avec ses mines langoureuses et malades. On sait la tournure que prennent les jeunes gens qui vont étudier le droit à Paris ; on sait où se passent leurs cours... Quant ils ont reçu le diplôme, ils en sont bien plus avancés, n'est-ce pas ? Ils retournent chez eux aussi ignorants que quand ils sont partis, incapables de rien, et fatiguant tout le monde de leur oisiveté bavarde. Paul, je le répète, sera médecin !

En ce moment la porte du salon s'ouvrit, et la maîtresse de la maison entra avec son fils et ses nièces. — J'arrive à temps, pensa Félicie, qui avait entendu les paroles prononcées par sa mère. M. Granpré présenta M. Roussel à Madame de Monville.

— Maman, dit Félicie en s'approchant de sa mère, vous êtes donc encore souffrante ? — Hélas ! fit la dame reprenant son ton dolent, n'est-ce pas mon état habituel ?

— Nous avons rencontré en route un médecin, M. Gobard, le plus accrédité de la contrée. Il s'appretait à faire sa tournée dans le village, et sur ma demande, il a consenti à remettre ses autres visites à plus tard, et je vous l'amène : il est là.

— Un médecin ! s'écria Mme Granpré en se redressant. Voici une attention dont je vous suis gre, Félicie.

— Entrez, docteur, dit Félicie, en faisant quelques pas vers la porte du salon.

M. J. BRISSET.

(A continuer.)

BOTANIQUE.

NO 10.

Quelle est la meilleure méthode de botanique à suivre pour étudier cette science ? Telle était la question, que j'ai fait autrefois J. J. Rousseau, au célèbre Jussieu, qui lui fit faire cette réponse :

« Qu'il étudie les plantes dans l'ordre que la nature lui offrira, et qu'il les classe d'après les rapports que ses observations lui feront découvrir "entelles". Réponse que pouvait faire l'illustre botaniste à Rousseau, mais qui ne pourrait pas s'adresser à tout le monde, parce qu'en général les bornes de notre esprit nous rendent les méthodes nécessaires. Il n'y a que l'auteur de la Nature qui puisse embrasser d'un seul coup d'œil tout son ouvrage. Plomme n'en peut saisir que quelques parties qu'il a beaucoup de peine à lier entre-elles. Et comme tout le monde n'est pas en état de se faire une méthode, il faut donc avoir recours aux ouvrages de ces esprits supérieurs, qui à force d'observations, sont parvenus à découvrir un grand nombre de rapports dans les végétaux, à les classer et coordonner de la manière la plus généralement satisfaisante ; on est donc convenu de donner le nom de système ou méthode de botanique, à une sorte d'arrangement, dans lequel les plantes sont distribuées d'après certains principes, en classes, ordres ou familles, genres et espèces. Depuis Comte Gesner, qui publia vers le milieu du 16e siècle, la plus ancienne méthode botanique, une foule de classifications du règne végétal, ont été imaginées, et l'on en compte aujourd'hui plus de cent. Mais dans le nombre de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, il y en a trois supérieures à toutes les autres et qui ont immortalisé leurs auteurs, ce sont les méthodes de Tournefort, de Linnée et de Jussieu. La première n'est plus usitée aujourd'hui, mais elle n'en mérite pas moins d'être connue. Celle de Linnée donnée sous le nom de système sexuel est la plus ingénieuse et en même temps la plus facile de toutes, pour faire arriver l'étudiant, avec aisance, au nom de la plante qu'il désire connaître ; elle a eu le succès le plus transcendant et est encore généralement usée par les botanistes du Nord ; ce système est le plus général que l'on ait jamais conçu puis qu'il comprend toutes les plantes connues et à connaître, chose, qu'aucun autre ne fait. Tous les végétaux sont divisés en 24 classes par la seule considéra-

tion des étamines, et chaque classe y est divisée en plusieurs ordres.

Cette théorie ingénieuse n'est pas l'ouvrage de l'imagination, mais le résultat d'expériences démonstratives faites par le botaniste suédois. Plein des nouvelles idées qu'elle lui avait suggérées, il fonda ses classes sur le nombre la proportion et la disposition des étamines. Ses ordres, qui répondent aux sections de Tournefort, sur le nombre et la situation des pistils ; et les genres sur toutes les parties de la génération, exclusivement aux autres parties de la plante. C'est aux tiges, feuilles, racines, etc., qu'il restreignit les caractères des espèces, faisant néanmoins usage quelquefois, pour les déterminer des parties de la fructification elles-mêmes, lorsqu'elles ne sont point nécessaires à la distinction du genre.

Pour celui qui désire connaître les rapports naturels des différents végétaux entre eux, ce n'est pas ce système qu'il doit étudier ; qu'il prenne la méthode des familles naturelles de Jussieu ; elle diffère essentiellement, dit Richard, dans sa marche et ses caractères des deux systèmes de Tournefort et de Linnée. Dans cette méthode on effectue les classes non point fondées d'après la considération d'un seul organe, mais les caractères offerts par toutes les parties des végétaux concurrent à les former. Cette classification est donc bien supérieure et préférable à toutes celles qui l'ont précédée par les idées générales et philosophiques d'ensemble et d'harmonie qu'elle nous donne sur toutes les productions du règne végétal.

Cette méthode divisée d'abord les végétaux, en trois classes basées sur l'absence ou le nombre des Cotylédons de l'embryon, il en résulte les Acotylédons, les Monocotylédons, et les Dicotylédons. Les Monocotylédons sont ensuite subdivisés en 3 classes par la considération de l'insertion des étamines, relativement au pistil ; et les Dicotylédons le sont en 12 classes. 1o. par la même considération, 2o. par celle de l'adhésion des étamines entre elles, 3o. par celles des étamines dans une fleur et des pistils dans une autre ; de sorte qu'il en résulte en tout 15 classes. Les ordres sont tirés de tant de considérations différentes qu'il nous faudrait beaucoup de temps pour donner une idée de leur formation, on peut consulter les auteurs à ce sujet. Cette méthode a été revue et perfectionnée par DeCandolle et autres Botanistes célèbres. L'Hortus Britannicus se trouve arrangé suivant cette méthode modifiée.

L'objet des deux méthodes est de promouvoir nos connaissances dans le règne végétal. La méthode naturelle généralise les faits et les idées, tandis que la méthode artificielle nous facilite la connaissance individuelle de chaque plante ; vous connaissez le nom de l'individu, vous savez le distinguer d'un autre, mais vous ne savez pas encore l'apprécier, et avec la méthode naturelle, vous apprenez comment il est fait et vous avez alors un ensemble de sa structure qui vous permet d'en juger avec plus de connaissance.

On peut certainement dire que Linnée a donné le plus beau système artificiel qu'il y ait au monde et que Jussieu a fait passer avec une habileté sans pareille, les affinités du règne végétal.

Maintenant un mot en passant sur le système de Tournefort, cet homme à qui Herman professeur de botanique à Seyde, voulut résigner sa place et qui pour l'engager à l'accepter lui fit entrevoir une pension de quatre mille livres des états généraux, et Tournefort comme il le devait, préféra sa patrie à des offres si flatteuses, aussi la France ne fut-elle pas ingrate !

Le système de Tournefort est basé principalement sur la considération des différentes formes de la corolle ; il est composé de vingt-deux classes dont les caractères sont tirés, 1o. de la consistance et de la grandeur de la tige, 2o. de la présence ou de l'absence de la corolle, 3o. de l'isolement de chaque fleur ou de leur réunion dans un involucre commun ce qui constitue les fleurs composées, 4o. de l'intégrité de la corolle ou de sa division en segments isolés c. a. d., de la consistance de la corolle monopétale ou polypétale, 5o. de sa régularité ou de son irrégularité. Il sépare les herbes et les sous-arbrisseaux d'avec les arbres et les arbrustes, ses 17 premières classes renferment les herbes ; et les classes, 18, 19, 20, 21 et 22 les arbres et les arbrustes ; la connaissance de cette méthode est très utile et facilite l'acquisition des autres.

D.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 15 SEPTEMBRE, 1846.

LES LOIS DE NAVIGATION.

Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre dernier numéro, au sujet des restrictions commerciales. Il est important pour le peuple de ce pays, de bien comprendre aujourd'hui la position que lui font les dispositions des lois de navigation, sous le nouveau système du Free trade. Une correspondance publiée hier soir dans la Minerer contient sur la situation de la colonie et son avenir commercial, des réflexions, qui méritent certainement l'attention générale. Le morceau suivant que nous extrayons de cette correspondance, renferme la rectification dont nous parlons et en même temps ce salutaire avis aux populations des villes et des campagnes.

"Il ne peut y avoir qu'une opinion comme il devrait y avoir qu'une voix dans tout le pays pour demander, 1o. Rappel des restrictions maritimes. 2o. Rappel des droits impériaux. 3o. Plein pouvoir aux colonies de régler leur tarif. Mais ce n'est pas tout de le désirer, ce n'est pas tout de le dire dans les conversations particulières ; il faut des moyens plus efficaces, plus énergiques. Chaque paroisse devrait avoir des assemblées, passer des résolutions, nommer des comités pour dresser des rapports basés sur les résolutions et les accompagner de pétitions signées par tous les habitants de la paroisse, afin que copies en soient transmises sans délai à l'exécutif, au conseil, à la législature et au gouvernement impérial. Demandez et l'on vous donnera. Comme l'on ne connaît pas généralement en quel consistent les restrictions maritimes des lois de navigation anglaises, il ne serait peut être pas hors de propos de les mentionner ici : —

1o. D'abord aucun vaisseau étranger d'outre-mer ne peut passer Québec, il faut qu'il aille.

2o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter d'Angleterre ou d'aucune possession anglaise aucun produit au Canada.

3o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter aucun produit du Canada en Angleterre ou dans aucune possession anglaise.

4o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter aucun produit d'une possession anglaise dans une autre partie de la dite possession, ou dans aucune autre possession anglaise.

5o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter en Angleterre ou dans une possession anglaise des produits qui ne seraient pris et produits dans le pays auquel appartient ce vaisseau, sujet toujours aux restrictions ci-dessus.

Il pourrait encore exister quelques autres restrictions que j'ignore, mais celles-ci sont les principales et celles qui pèsent plus fortement sur notre commerce et le prospérité du pays.

Il est évident, pour toute personne qui voudra examiner la tendance de ces restrictions, que l'entrée du St. Laurent est virtuellement interdite aux vaisseaux étrangers. C'est le rappel de ces restrictions maritimes qu'il est de notre intérêt de voir effectuer. La prospérité du Canada tient aux mesures d'économie politique que nous ferons. L'Angleterre après avoir proclamé et mis à exécution sa grande réforme sur les céréales, nous invite à veiller nous-mêmes à nos propres intérêts. Elle nous enlève d'un coup l'une des plus lourdes entraves que nous ayons, l'existence des droits différentiels, certes nous lui en serons reconnaissants, quoiqu'elle ne pût en justice nous en graver plus longtemps, comme aussi elle ne saurait plus longtemps grever notre commerce des restrictions maritimes.

Si l'Angleterre a cru jusqu'à ce jour que les canadiens méconnaissent leurs intérêts commerciaux, certes elle s'est trompée. Nous ne demandons pas le rappel de ces entraves si lourdes et si gênantes, parce que notre voix avait été si longtemps étouffée par des clameurs plus fortes, mais aujourd'hui que tout le pays en masse depuis l'extrémité du Lac Supérieur jusqu'à l'entrée du St. Laurent, demande justice à l'Angleterre, nous demandons aussi ce que depuis bien longtemps nous considérons pour nous un droit.

L'Association des Free-Traders à Montréal, mérite que le peuple s'occupe de ses demandes et lise ses remarques. Cette association a jeté l'élan dans le monde commercial et agricole et quoique je n'en approuve pas entièrement tous les principes, je vois avec plaisir les progrès que ses opinions font parmi les canadiens de toute origine. — Aidez-le, le ciel l'aidera."

Pont sur le St. Laurent.

Via vis Montréal.

Nous apprenons avec une bien vive satisfaction qu'une compagnie vient de se former à Montréal, pour construire un pont sur le St. Laurent de Montréal à St. Lambert. Depuis quelque temps l'attention publique est fort occupée de savoir où se fera la terminaison du chemin de fer de Montréal à Portland ; c'est là une question de la plus haute importance pour les habitants de Montréal ; et la moins qu'ils puissent attendre des directeurs de ce chemin de fer c'est que ces derniers ne se prononcent pas à la hâte et sans avoir bien consulté les intérêts généraux. On comprend que dans des affaires de cette nature, on cherche quelquefois à faire prévaloir des intérêts individuels et particuliers ; c'est déjà le cas en cette occasion. Quelques personnes voudraient voir la terminaison du chemin de fer à Longueuil ; d'autres à St. Lambert, avec une traverse dans le premier cas au pied du courant, et dans le second vis-à-vis la ville.

D'un autre côté un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on compte des gens de l'art et l'expérience, sont d'opinion qu'un pont de St. Lambert à la pointe nord est de l'Isle St. Paul et de là jusqu'à la rive nord du fleuve, est tout à fait praticable ; de là la formation de la compagnie dont nous venons de parler. Il faut avouer qu'au premier coup d'œil, l'entreprise paraît gigantesque bien difficile, mais nous sommes à une époque où le génie de l'homme triomphe de tous les obstacles et ce qui, il y a quelques années eût paru un projet impratifiable pourra peut-être se réaliser ; dans tous les cas, le sujet mérite considération.

Pour la ville de Montréal, un pont qui place les terminaisons des chemins de fer de Portland et de Burlington dans l'intérieur de la ville, est non seulement une chose désirable, mais une chose nécessaire. Les propriétaires surtout qui ont pris des intérêts dans le chemin de fer de Portland doivent sentir que la prospérité de la ville et la valeur de leurs propriétés sont entièrement liées au succès de la nouvelle entreprise ; mais toutes les classes de la société y sont également intéressées. Nous ne saurions donc trop appeler l'attention publique là dessus ; toute la presse est unanime à exprimer le vœu que le pont soit fait s'il est praticable.

S'il n'était pas, il nous semble que la terminaison des chemins de fer de Portland et de Burlington devrait être à St. Lambert. Quant à la place à Longueuil, l'idée nous semble absurde au suprême degré. La ville souffrirait déjà trop de ne pas avoir aboutir dans son sein ces grandes voies de fer, sans aller les placer à une si grande distance ; c'est une question qui ne souffre pas la discussion ; le mieux pour les directeurs du chemin de fer de Portland, c'est d'attendre. Les travaux peuvent commencer sans qu'on ait choisi le terminus du chemin. Il n'y a aucun doute que les personnes qui se sont associées pour la construction du pont à St. Lambert l'ont fait avec connaissance de cause. La législature ne pourra leur refuser une chartre et nous espérons que leurs louables efforts seront couronnés de succès.

Il est inutile pour nous de faire voir la supériorité d'un pont sur une traverse par un steamer. Tous les citoyens intelligents et respectables sont d'accord sur les avantages d'un pont, qui dans toutes les saisons de l'année, offrira une traverse prompte et sûre, tandis que les printemps et l'automne, un steamer ne peut traverser du tout. Or, à toutes les époques le commerce a besoin de voies expéditives, de communications promptes, rapides et faciles.

Samedi dernier, il y eut une assemblée des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, pour prendre en considération la demande d'une certaine partie des actionnaires de la Grande-Bretagne, pour le remboursement de leurs dépôts. Comme on le verra par les résolutions qui suivent il fut déterminé de remettre aux actionnaires qui désiraient ainsi se retirer, l'argent qu'ils avaient payé pour le premier versement. On a voulu montrer que l'entreprise pouvait marcher sans l'aide de ces actionnaires, et que l'esprit public en Canada était assez fort pour faire face à ces petits désagréments.

Voici les résolutions qui ont été adoptées à l'assemblée de samedi, sous la présidence de l'hon. G. McNeill : Sur motion de Robert Armour, éc., secondé par W. Footner, éc.

Résolu, 1o. Que les propriétaires du capital de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, ayant déclaré le désir manifesté par une partie des actionnaires dans la Grande-Bretagne, de discontinuer leur relation avec cette entreprise dans laquelle ils se sont mutuellement engagés, et leur demandé un comité provisoire de Londres pour le remboursement de leurs dépôts,

se sentent obligés d'exprimer leur regret qu'un ouvrage colonial aussi grand et aussi important que le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, n'ait pas rencontré dans la mère-patrie, de la part même de ceux qui s'étaient associés volontairement avec eux pour son exécution, cet encouragement que l'on devrait raisonnablement attendre.

Proposé par Wm. Lunn, éc., secondé par M. H. Murphy.

Résolu, 2o. Que les propriétaires désirent faire disparaître tout sujet de mécontentement de la part des actionnaires dissidents de la Grande-Bretagne, et motiver l'esprit dans lequel cette entreprise a été conduite sont disposés à adopter les suggestions du bureau des directeurs relatives à la demande faite par les dits actionnaires, et en conséquence autoriser, et ils autorisent par le présent les dits directeurs à prendre des mesures pour offrir à ceux des actionnaires dans la Grande-Bretagne (qui n'ont pas signé la souscription des livres d'actions) qui désirent le recevoir, le remboursement de leurs dépôts, en en déduisant leur part de la dépense en Angleterre et en Canada jusqu'à cette date, à l'exception du coût de l'arpenage, maintenant en exécution, et du prix de l'achat de terrains.

Proposé par R. McKay, éc., secondé par le major Campbell et

Résolu, 3o. Que le bureau des directeurs soit autorisé par le présent à prendre des mesures pour défendre toute action ou actions qui pourraient être portées ci-après pour le remboursement des dépôts par des actionnaires qui refuseraient d'accepter le compromis, tel qu'actuellement proposé par l'assemblée.

LE CANON LAROCHELLE.— Un grand nombre de personnes sont déjà allé visiter cette merveilleuse invention de notre compatriote, nous conseillons à ceux qui ne l'ont pas fait, de ne pas manquer l'occasion de rendre hommage au génie national.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante de col. Campbell ; elle donne à M. Larochelle tout le mérite de son œuvre, quoique l'opinion du commandant de l'artillerie et de beaucoup d'autres personnes, soit qu'un mécanisme pareil est trop compliqué et dispendieux pour le service.

A. R. Heald Quarters Office, Montréal, 10 septembre 1846.

Monsieur, Ayant été requis d'examiner le modèle de canon auquel est attaché un appareil dont vous êtes l'inventeur, pour charger, tirer, et en un mot pour l'exécution des devoirs de l'artillerie, j'ai beaucoup de plaisir à exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée, conjointement avec plusieurs autres officiers de l'état major et de l'artillerie royale, à considérer une pièce de mécanisme si belle et si ingénieuse, la facilité avec laquelle elle fonctionne, l'exactitude de ses mouvements, et l'effet qu'elle produit.

En même temps, je suis forcé d'exprimer ma ferme conviction que, pour toutes fins pratiques une machine d'un caractère si dispendieux et si compliqué, ne pourrait jamais être introduite avec avantage dans le service de l'artillerie.

Je demeure monsieur, Votre très-obéissant serviteur, J. CAMPBELL, Col. M. S. LAROCHELLE, St. Anselme, Art. Roy. Hôtel Québec.

INSTITUT CANADIEN.— On nous prie d'annoncer que M. Larochelle exhibera son canon à la séance de l'Institut Canadien, jeudi prochain. Les membres honoraires, titulaires et actifs de cette société qui désirent voir cette machine étonnante, sont priés de profiter de cette occasion pour satisfaire leur curiosité. Cette exhibition commencera entre 8 et 9 heures du soir.

SOIRES DE M. PHILIPPE.— On verra par nos annonces que M. Philippe, le magicien, est de nouveau au milieu de nous. Il donne aujourd'hui sa première soirée. Nous n'avons pas besoin de rappeler au public les merveilleux tours de magie que M. Philippe lui a déjà fait admirer. Mais nous pouvons lui dire que le nombre et la variété des amusements est beaucoup augmentés.

La banque de la cité vient de publier aussi un état de ses affaires dont il résulte que le 31 août son passif était de £396,711 11, et son actif de £717,701 13 2.

ACCIDENT PAR LE TONNERRE.— On écrit de St. Antoine, Rivière Chambly : le 5 du courant au matin la foudre est tombée sur un arbre à 20 arpens de la maison de A. C. Cartier, éc. Deux hommes qui travaillaient à la moisson, M. Rémi Chagnon et Pierre Archambault père, venaient de se réfugier sous cet arbre pour trouver un abri contre la pluie. Chagnon qui se trouvait debout appuyé sur l'arbre fut frappé à la tête et il expira sur le champ. Archambault qui se tenait accroupi fut renversé du coup, et il resta longtemps sans connaissance. On espère pourtant le sauver.

ACCIDENTS.— Un individu du nom de Mayrand, employé à l'hôtel de M. Doolittle en cette ville a été blessé à mort samedi matin, par un enfant de son maître, âgé de 9 ans. Mayrand laissa sur sa table un pistolet chargé et sortit de sa chambre ; quand il revint, l'enfant avait le pistolet en main et par une fatalité déplorable, lui tira le coup dans l'estomac. On désespère des jours de Mayrand.

Hier soir comme le Queen sortait du port, un homme du nom de David Gouche, qui était allé recueillir quelqu'un à bord, en voulant sauter du steamer à terre tomba à l'eau. Les plus grands efforts furent faits pour le sauver, mais en vain, il ne reparut plus ! Il laisse une femme et deux enfants.

ARRIVÉE D'UN EXILE.— Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs le retour des terres Australes d'un de nos infortunés compatriotes, exilé dans ces régions, pour causes politiques. C'est M. PRIEUR. Les circonstances dans lesquelles s'est fait ce retour, offrent un de ces traits qui font trop d'honneur à l'humanité pour que nous le passions sous silence.

M. PRIEUR n'avait pu s'embarquer en même temps que ceux qui sont arrivés, depuis bientôt près de deux ans, et ce, comme tous les autres faits de moyens. Pendant quelque temps, il fut attaché comme commis, à un Français du nom de Methner, qui tenait à Sidney, un Hotel sur un pied assez considérable. Comme les lecteurs du Journal de M. Ducharme ont pu le voir, au départ des exilés, les affaires commerciales de la Colonie se trouvaient en bien mauvais ordre ; le Commerce était absolument arrêté. M. Methner se détermina alors à retourner en France. Avant de partir, il vit M. Prieur qu'il engagea à quitter aussi la colonie. Mais M. Prieur lui répondit qu'il ne pouvait-à-ill de l'argent pour s'acheter les habits nécessaires au voyage, à plus forte raison n'aurait-il pas les moyens de payer son passage. M. Methner lui ouvrit alors généreusement sa bourse, et payea son passage avec lui, ajoutant qu'il lui rembourserait

comme quand il le portait. M. Prieur accépta cet offre dignement, et se rendit à Londres...

Etats-Unis.

La seule nouvelle que nous ayons aujourd'hui de Washington est celle du suicide de M. McConnell, représentant de l'Alabama au congrès.

Le télégraphe électrique. — Le 9 septembre d'une heure, a eu lieu la première communication électro-télégraphique entre les côtes de l'Océan et les bords du lac Erie, entre New-York et Buffalo par Troy, Albany, Utica, Syracuse, Auburn et Rochester.

D'un autre côté, les journaux Anglais racontent le premier essai de télégraphie sous-marin qui a eu lieu dans la rade de Portsmouth: cette expérience a parfaitement réussi.

Ainsi par mer comme sur terre le télégraphe marche à pas de géant. Dans cent ans peut-être nos descendants trouveront-ils tout naturel et tout simple de correspondre de Londres à Calcutta entre le déjeuner et le souper.

INCENDIE D'UN STEAMER DANS LA RADE DE NEW-YORK. — Ces jours passés, la chaudière du steamer Excelsior éclata en laissant le port par Poughkeepsic; le vaisseau fut en un instant la proie des flammes.

Au moment du désastre il y avait à bord environ 70 personnes. On n'a pu s'assurer encore si toutes ont été sauvées. Jusqu'à présent on ne connaît que quatre blessés transportés à l'hôpital et dont l'un a succombé postérieurement.

SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE. — Il y a quelque temps un jeune homme vint d'Amérique à Cincinnati avec une jeune fille d'une rare beauté. C'était une jeune personne qui avait été élevée après l'avis de sa mère.

NOUVELLES ETRANGERES.

ITALIE. — Le 27 juillet au matin, le Pape Pie IX s'est rendu de ses appartements à la salle du Consistoire, au Quirinal. Suivant ce qui se pratique pour le premier consistoire qui a lieu après la cérémonie du couronnement, Sa Sainteté portait la chape de satin rouge et la mitre de drap d'or.

A peine entré dans la salle, le Saint-Père est monté sur son trône, et dans une éloquentة allocution latine, il a exprimé au Sacré-Collège de la manière la plus noble ses sentiments de reconnaissance.

"Vénérables frères, a-t-il dit, en portant aujourd'hui nos regards sur votre auguste assemblée, et au moment de vous adresser la parole pour la première fois dans cette enceinte, nous sentons renaître dans notre âme le sentiment du trouble dont vous nous avez vu si profondément agité le jour où vos bienveillants suffrages nous ont élevé à la place du Pape Grégoire XVI, de glorieuse mémoire. Nous sommes de nouveau frappé de cette pensée que tant de cardinaux si recommandables parmi nous et de dehors par la supériorité de leur esprit et de leur sagesse, par l'expérience des affaires et par toutes sortes de vertus, pouvaient adoucir la perte du Pontife défunt et mériter l'honneur de lui succéder: et cependant, sans tenir compte d'aucune considération de la sagesse humaine, n'ayant en vue, dans l'ardeur et la pureté de votre zèle, que le veuvage et le deuil de l'Eglise catholique, vous avez appliqué tous vos efforts à la consoler et à la secourir, de telle sorte que, par l'impulsion secrète de la divine Providence et par le merveilleux accord de vos volontés, à peine après deux jours de conclave, vous nous avez élu pour Souverain-Pontife, malgré notre indignité, surtout dans ces temps si malheureux pour l'Eglise et pour l'Etat.

Mais nous savons que Dieu manifeste de temps en temps sa puissance dans les choses les plus faibles de ce monde, afin que les hommes ne pouvant rien s'attribuer à eux-mêmes, ne rapportent l'honneur et la gloire qu'à CELUI-LA seul à qui ils sont dus; et, plein de vénération pour ses desseins impénétrables sur nous, nous nous sommes reposés sur l'appui de sa protection céleste. Mais, tandis que nous rendons et remercions toujours grâces, d'abord, et comme il est juste, au Dieu tout-puissant qui nous a élevés, quoiqu'indigne, au faite d'une si grande dignité, nous vous témoignons aussi notre gratitude à vous qui, interprètes et ministres de la volonté divine, avez porté un jugement si honorable, bien qu'immodéré, de notre humilité. Ainsi nous aurons nous-mêmes rien de plus à cœur que de vous montrer d'une manière effective l'objet de votre particulière et de notre bienveillance à votre égard, ne laissant échapper aucune occasion de maintenir et de protéger les droits et la dignité de votre ordre, et de vous être agréable au point qu'il sera en nous.

Pour ce qui vous concerne, nous attendons avec confiance de votre affection que vous assisterez assidûment notre faiblesse de vos con-

seils, de votre zèle, afin qu'aucune affaire sacrée ou profane ne souffre aucun dérangement par suite de notre élévation. Nous devons travailler dans une intime union à procurer le bien et la gloire de l'Eglise, notre commune mère; à maintenir, d'un courage ferme et persévérant, la dignité du Siège apostolique; et enfin à assurer de tous nos soins, la tranquillité et la concorde parmi le troupeau chrétien, afin qu'avec la bénédiction de Dieu il s'augmente et croisse de jour en jour en mérite et en nombre.

Continuez donc, comme vous avez commencé, à bien mériter de nous, et demandons ensemble à Dieu, par des prières continuelles, que, choisis par lui, nous marchions sur ses traces, et qu'après avoir imploré le secours de la bienheureuse Vierge Marie, avec l'aide des saints apôtres Pierre et Paul, nous obtenions, par les plus fervents efforts, de Jésus, suprême auteur de la religion et de notre apostolat, qu'il jette un regard favorable sur nous de la montagne sainte de Sion, et qu'il ait pour agréable la joie que nous mettrons tous à travailler pour sa gloire, et qu'il rende enfin salutaires et heureux tous nos actes et tous nos efforts pour l'Eglise universelle confiée à nos soins et pour les peuples soumis à notre puissance.

A ces sentiments de bienveillance toute particulière exprimés par le Pape, le cardinal Macchi, sous-doyen du sacré-collège, a répondu en son nom et au nom de ses éminences collègues.

Sa Sainteté a fait enfin, suivant l'usage, la profession de foi et prêté serment aux constitutions apostoliques.

IRLANDE.

—La séance que l'association du rappel a tenue lundi à Dublin a été encore très-animée. M. O'Connell père, qui était présent, a appuyé une motion tendant à faire répudier entièrement par les repealers le journal la Nation. Il a aussi parlé avec force en faveur du cabinet whig. Relativement à la dissonance de la Jeune Irlande, il paraît avoir jugé un rapprochement impossible. Suivant des correspondances particulières, cette rupture est un coup terrible porté à son autorité.

Désormais, il sera difficile au grand agitateur d'émouvoir, par ses pacifiques exhortations, ce malheureux peuple qui souffre depuis tant d'années; c'est au parti de la Jeune-Irlande, parti ardent, qu'il demandera assistance. Aussi déjà se réunit-il autour de lui, et de puissants exemples ne lui manqueront pas pour l'exciter dans ce mouvement. Les membres du barreau de Dublin viennent de se prononcer en faveur de ce parti; d'autres adhésions, non moins significatives, lui seront adressées.

L'agitation irlandaise prendra donc un autre caractère. Mais, si l'on peut s'applaudir de la voir se raviver, il sera permis sans doute d'avoir quelques appréhensions sur l'issue de la lutte. "La cause de l'Irlande, écrit un radical, ne triomphera que par les armes." On se fie, pour cela, sur le concours de la démocratie française. Nous doutons que M. Smith O'Brien et ses amis partagent cette confiance. La démocratie que l'on met en avant n'a aucune des sympathies sympathiques qui font de la nation irlandaise un corps si homogène, et cette dernière ne voudrait pas devoir son émancipation politique au sacrifice de sa foi et de sa liberté religieuse. Aussi croyons-nous que, si ardent qu'elle puisse devenir, l'agitation irlandaise aura besoin d'être contenue pour triompher, sans que la victoire soit payée d'un long deuil.

ANGLETERRE.

A Londres, on s'occupe vivement de modifier cette législation barbare qui soumet à la peine du fouet les soldats de l'armée anglaise. Vaincu par les démonstrations de l'opinion publique, le gouvernement se propose de la réduire considérablement et bientôt de l'abolir. Lord John Russell va présenter à la chambre des communes un bill, d'après lequel le maximum des coups de fouet auxquels les soldats pourront être condamnés n'excèdera pas cinquante. Aujourd'hui encore, il va jusqu'à 200 et plus. Dans quelque temps, cette peine sera remplacée par l'emprisonnement; des prisons particulières seraient attachées à chaque caserne.

En attendant, le jury vient de rendre son verdict au sujet de la mort du hussard John White, qui a succombé le 11 juillet aux suites d'une cruelle flagellation reçue le 15 juin d'après le jugement d'un conseil de guerre. Il a exprimé le dégoût qu'il éprouvait en voyant parmi les statuts du royaume "une loi qui permet d'appliquer aux soldats anglais la peine révoltante du fouet; il a prié tous les habitants du royaume de s'unir cordialement pour réclamer de la législature l'abolition des lois autorisant cette peine dégradante, qui doit être regardée comme une honte pour l'humanité et une tache au nom de l'Angleterre."

—Le 29 juillet, à dix heures deux minutes du soir, on a ressenti à Francfort un tremblement de terre onduleux qui a duré plusieurs secondes, et dont les secousses ont été tellement sensibles, que beaucoup de personnes ont failli tomber. Des portes se sont ouvertes subitement et des enfants ont été réveillés de leur sommeil. Il y a eu trois secousses qui ont été suivies d'une quatrième plus faible. On prétend que la direction du tremblement de terre était de l'ouest à l'est; d'autres disent qu'elle était du nord au sud.

—On écrit de Prague, en Bohême: "Un crime affreux a épouvanté les habitants du village de Bleschicht, situé dans le cercle de Bernau. Des enfants jouaient devant la porte d'une maison; l'un d'eux, garçon de neuf ans a adressé des injures à son grand-père, âgé de soixante-trois ans, qui venait à passer. Cette insolence mit le vieillard dans une telle colère, qu'il saisit le malheureux enfant par les jambes et lui frappa sa tête contre le seuil de la porte, et avec une telle violence, que l'enfant eut le

crâne brisé et expira bientôt au milieu d'horribles souffrances, dans les bras de sa malheureuse mère, que le bruit de la querelle avait attirée, mais pas assez à temps pour prévenir cet acte barbare."

Naissances.

A Montréal, le 7 du courant, la dame de M. G. Pominville, a mis au monde un fils. A Québec, la semaine dernière, la dame de M. Michel Trudel, orfèvre, a mis au monde une fille.

Alariage.

A Québec, le 14 du courant, à la chapelle St. Louis par le révd. messire Lemoine, curé de Beauport, Robert Lemoine, âgé, avocat de Montréal, à Dlle Emma, seconde fille d'Antoine N. Juchereau Duchesneau, etc. — Et Alexandre Lemoine, notaire, de Québec, à Dlle. Henriette seconde fille de l'honorable Louis Massue. A St. James Church, Piccadilly, le 12 par le révd. C. J. Daniel, Phou G. A. Hagerman, l'un des juges B. R. du Haut-Canada, à Caroline, Se fille de feu W. D. Traxson, etc., de Foly House, Kent et Foulden-hall, Norfolk.

Dece.

A St. Antoine, rivière Chamblay, le 11 du courant, Marie-Amélie, enfant de M. le Dr. Lusignay, de St. Ours, âgée de 4 ans, 8 mois et 5 jours.

No pleure pas, ma mère, Je vais dans l'hémisphère, M'en voler dans les cieux, Embauser victorieux Que la vierge divine Rappela de ces lieux.

Pour calmer ta douleur, Je te laisse ma sœur Qui te rappellera Victorieux, Amélie, Deux bonheurs de ta vie Dont le ciel s'empara.

D'ici, ma bonne mère, Nous te verrons toujours, Car le ciel et la terre Sont unis par l'amour; La vierge qui nous aime Te mande par nous deux; "Mère, cesse ta peine, "Je les ai dans les cieux.

Par J. D. Bernard.

Poëles, &c., de la Manufacture de Québec.

A vente régulière annuelle des objets ci-haut mentionnés, aura lieu aux magasins du sousigné, MERCREDI prochain, le 16 SEPTEMBRE, auquel temps il sera offert en vente 565 POELES DOUBLES et SIMPLES, savoir: 100 Poëles Doubles 36 pouces, vieux modèle T, fourneau de 16 1/2 sur 29 p. Patent C. fourneau de 23 sur 34 p. 50 do 36 do Patent CT, fourneau de 23 sur 34 p. 50 do 36 do Patent B, fourneau de 16 1/2 sur 29 p. vieux modèle A. fourneau de 14 1/2 sur 23 p. 100 do 30 do Patent C. fourneau de 19 1/2 sur 28 p. 70 Poëles Simples 36 pouces T 20 do 30 do A 25 do 24 do

800 boîtes Tôle 10 quarts Zinc, manufacturé en Belgique 3 do Clous à Zinc 2 caisses Ardoises grandes assorties 2 quarts Crayons à Ardoises — Conditions Libérales — La Vente à UNE heure précisée, P. M. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE CONSIDERABLE DE POISSON, HUILE, &c.

JEUDI prochain, le 17 du courant, sera vendue, sans récurse, sur le quai (vis-à-vis les bengards de A-Shaw, etc.) pour le compte de Capt. A. PAIR-CHAUD, la cargaison de la goëlette "Elizabeth", capt. A. Blais venant directement des îles de la Magdalenic, la cargaison consiste en: 500 quintaux grande Morue sèche 200 do petite do 100 caisses Harengs fumés 30 quarts de n. 2 30 do Maquereaux 88 demi quarts de 25 quarts Huile de Morue. La Vente commencera à DIX heures A. M. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE DE SIX PIANOS DE MANUFACTURE ANGLAISE.

PAR Encan seront vendus aux Magasins du sousigné, VENDREDI prochain, le 18 du courant, sans réserve: [M] § 205 à 208 — Quatre grands Pianos carrés de chez action métallique spring flat jusqu'au G in treble — du coût de 50 souverains. 209 — Un très joli PIANO de Cottage, en bois de zébre — du coût de 50 souverains. 210 — Un élégant PIANO Picolo, en bois de rose, do, du coût de 60 souverains. Les audits viennent d'être débarqués et pourront être vus aux magasins du sousigné, Jeudi, le 17 et le jour de la vente. La Vente à ONZE heures. J. D. BERNARD.

PELLETIERES

ET MARCHANDISES MANUFACTUREES.

Le sousigné prend la liberté d'informer les commerçants que SAMEDI prochain, le 19 courant, il vendra par encan public, le contenu de Vingt Huit paquets de PELLETIERES, FOURNURES et PELLETIERES MANUFACTUREES, qui viennent d'arriver par "Suannah" de Londres, et par "Ann" de Hambourg, via Liverpool. — Ces marchandises sont beaucoup supérieures à tout ce qui est offert généralement à l'encan; elles ont été choisies sur les marchés Européens avec grand soin, et en référence particulière aux exigences du marché, et d'après le jugement et l'expérience bien connus des propriétaires, le sousigné appelle, avec confiance, l'attention spéciale de ses amis, des commerçants, dans cette ligne, sur cette vente. Conditions libérales. La Vente à UNE heure précisée. 15 sept. J. D. BERNARD.

VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES D'AUTOMNE.

LUNDI, le 22, et MARDI, le 29 courant aux magasins de MM. ROBERTSON, MASSON & Co., sera offert par encan public, le contenu de 150 paquets de MARCHANDISES SECHES, adaptées à la saison présente et prochaine, consistant en: Beaux Draps et Caïmiras, Draps de Pilote, Couvertures, Flanelle, Flushing, Serges Blanches et Rouges, Baises imitation de Drap canadien, Mérinos, Bombazettes, Camelot, Tartan, Serges Bigarrées, Indiennes, Shirtsings gris, Coton rayé, Tulle, Irlandaise, Tulle écru, Couill de coton et de toile, Molestin Bourgeois et Futaines, Bas et demi-bas de coton, Châles de coton et de soie et Mouschoirs, fil, Robines de Coton, Padoux et une variété d'autres articles. — Aussi, 17 paquets de marchandises, endommagées dans le voyage de l'importation. La vente chaque jour à UNE heure. J. D. BERNARD, Encanteur. 15 sept.

PLACE DANS UN BANC.

A louer une place dans un banc de la Nef de l'église paroissiale de cette ville, No. 133 s'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. Montréal 15 septembre 1846.

AVIS.

NOUS Soussignés donnons par les présentes un avis, que nous ferons applications à la législature, à la prochaine session, pour obtenir une chartre afin de construire un pont sur le St. Laurent à partir de la rive sud du fleuve jusqu'à la pointe de l'île St. Paul et de cette île à la rive nord du fleuve, avec le droit de passage sur l'île St. Paul et de la rive nord à un endroit convenable pour faire un terminus sur le canal. H. STEPHENS ANDREW SHAW HUGH ALLAN JAMES GILMOUR JASON C. PIERCE WM. EMONSTONE D. DAVIDSON MOSES HAYS WILLIAM DOW JOSEPH MASSON JOHN LEEMING ROBERT MACKAY WM. LUNN O. BERTHLETT J. R. SMITH H. JUDAH J. FROTHINGHAM A. LAROCQUE JNO. YOONG B. HART JONH E. MILLS JOSEPH BOURRET L. H. HOLTON A. M. DELISLE D. L. MACDOUGALL W. ERMATINGER BENJ. LYMAN W. C. MEREDITH R. CORSE JOHN J. DAY DAVID TORRANCE GEO. ELDER, JUN. Montréal, 15 Sept. 1846.

AVIS.

LE RICHELIEU laissera de nouveau le port de CHAMBLAY, pour Montréal, tous les LUNDI et JEUDI matin à 4 heures au lieu de 8 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire. F. BINCENNES. 15 sept. 1846.

SALLE DES ODD-FELLOWS. MR. PHILIPPO, LE MAGICIEN FRANCAIS.

AYANT terminé sa tournée dans le Haut-Canada, A informe respectueusement, les Messieurs et Dames de Montréal, qu'il a l'intention de donner quelques uns de ses AMUSANTES SOIREES avant son départ pour le sud à commencer MARDI 15 Septembre, et postérieurement faisant SAMEDI 19. On commencera à 8 heures précises; admission, 2s 6d. On peut se procurer des Billets, à la Salle et aux principaux hôtels. 15 sept.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Co.

COMPLEMENT du Dictionnaire de l'Académie Française, publié sous la direction d'un Membre de l'Académie Française, et avec une préface par M. LOUIS BARRE. Paris 1845 1 gros vol. inst.

DICTIONNAIRE usuel de tous les verbes français tant réguliers qu'irréguliers entièrement conjugués, contenant par ordre alphabétique, les 7000 verbes de la langue française avec leur conjugaison complète, par MM. BESCHERELLE frères. Paris 1844 2 vols. 8o

DICTIONNAIRE des dates, des faits, des lieux et des hommes historiques, ou les tables de l'histoire, repertoire alphabétique de chronologie universelle, publié par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. A. L. d'Harmonville. Paris 1843, 2 vols. 4o.

CANON LA ROCHELLE

A la demande d'un grand nombre de personnes, M. La Rochelle s'est décidé à exhiber la pièce de mécanique dont il est l'inventeur et qui a été un sujet d'admiration pour tous ceux qui l'ont examinée. Ce canon se charge et tire deux coups par minute, au moyen d'un mécanisme. L'exhibition commencera SAMEDI MATIN dans l'un des Magasins de JOSEPH BOULANGET, feurer, rue Notre-Dame, maison voisine de l'hôtel D'ONEGANA. Heures d'Exhibition: de 10 heures A. M. à 1 heure P. M.; de 2 à 6 et 7 à 10. L'exhibition sera continuée jusqu'à SAMEDI de cette semaine. PRIH TREINTE SOUS. 11 septembre.

EXHIBITION DE LA STATUE D'IVOIRE DU CHRIST,

Aux Chambres au-dessus de MM. CHALMERS & Co., No. 10, GRANDE RUE ST. JACQUES. LE JOUR ET LE SOIR.

CET intéressant ouvrage de l'art fut exécuté à Gènes, en Italie, par un moine du Couvent de St. Nicholas et est regardé par les connoisseurs comme beaucoup supérieur à aucun ouvrage de ce genre, dans les temps anciens et modernes. Il a été payé dix mille livres par son propriétaire, et a été six fois visité durant l'année. Il est par des milliers de personnes dans les villes de St. Onis, et a obtenu de ceux qui l'ont vu la louange et l'admiration la plus enthousiaste. Cartes d'Admission, 1s. 3d., Cartes de Saison: 2s. 6d. 8 septembre.

MAISON D'EDUCATION Pour les Jeunes Demeilles.

D'EDUCATION PARLETT. Religieuses du Sacré-Coeur.

ST. JACQUES DE L'ACHIGAN, DISTRICT DE MONTREAL.

CET ETABLISSEMENT reçoit dans son plan d'éducation tout ce qui peut former les jeunes personnes aux vertus et aux connaissances convenables à leur sexe. La nourriture est saine et abondante. Rien n'est négligé de ce qui peut contribuer à entretenir, à améliorer la santé, et à donner l'habitude de l'ordre, de la propreté et de la bonne tenue. En maladie, on leur prodigue des soins assidus, et la vigilance est continuée en tous temps et en tous lieux. Un vaste terrain offre aux élèves une agréable promenade.

ENSEIGNEMENT.

Le cours d'instruction renferme l'étude de la religion, la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, l'arithmétique, la Géographie moderne, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, l'Economie domestique, la Couture, la Broderie, &c.

CONDITIONS.

Pension entiere... 512 10 Par an, plus... Dent-Pension... 6 00 par semaine... Blanchissage... 0 00 par semaine... Papier, Plumes, Lignes, &c... 1 10 par semaine... Des Livres de Piano seront donnés aux élèves, à la pareille du dévouement. Elles seront de 20 par an, payable par quartier et en avance comme les autres articles. Les ports de lettres, les frais de maladie sont à la charge des parents. On ne fait aucune remise sur parents quand ils reçoivent leurs enfants avant la fin du trimestre, à moins que ce soit pour des raisons majeures.

TROUSSEAU.

Les jours ordinaires les élèves peuvent porter tel habillement décent qu'elles veulent; mais les Dimanches et les Mercredis, elles ont en leur robe de chambre et leur corset. L'été elles portent une Robe rose de Dillamont. Chacune doit avoir, outre les deux robes de chambre, une Robe blanche en Malmoie, deux Chemises, douze paires de Bas, douze Mouschoirs de poche, douze petits Cors en toile blanche, douze Serviettes de table, douze Essuis-mains, trois paires de Draps, deux paires de Couvertures de laine, six Jupes ou Robes de dessous, six Ruches de nuit, un Voile blanc et un Voile noir en net uni, un Gilet-Soie, deux Ouillets, une grande et une petite, une Fourchette, un Couffin, un Tambour, une Boîte à peignes, une Boîte à ouvrage, un Baquet pour les bains de pieds, une Bole pour se laver, &c.

OBSERVATIONS.

Les jeunes personnes non Catholiques seront tenues de se conformer aux exercices religieux publics de la maison. Toutefois, on évite d'exercer aucune influence sur leurs croyances religieuses. Les parents recevront tous les six mois le bulletin de la santé, de la conduite et des progrès de leurs enfants. Les élèves ne peuvent recevoir de visites que le Mercredi. Ces visites sont restreintes à celles des pères et des mères, des oncles, des tantes, des frères et sœurs. On n'admettra les autres personnes qu'avec l'autorisation expresse des parents. Chaque année les élèves auront une vacance de quatre semaines; elles pourront passer ce temps où dans leurs familles ou dans l'institution. Aucune élève ne pourra être admise pour moins d'un trimestre. Toutes les lettres adressées aux élèves devront être adressées aux Franchises. Les parents qui ne résideraient pas dans le village sont priés d'indiquer une personne résidant dans le village, qui paye la pension et de recevoir l'élève dans le pays où se trouve l'école, si nécessaire par quelque circonstance imprévue. 11 septembre 1846.

CANAL DE LA CHINE

AVIS est par le présent donné que l'EAU sera lâchée dans le Canal de la Chine, dans la soirée de JEUDI, le 17, et qu'il sera entièrement ouvert à la navigation le 20 du courant. THOS. A. BEGLY, Secrétaire. Bureau des Travaux Publics, Montréal, 10 sept. 1846.

ECLUSE ET DAM A ST. OURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à LUNDI, le 14 courant à DIX heures A. M. pour l'Entreprise des Ecluses et Dams à St. Ours, sur la Rivière Richelieu, (d'après un plan modifié). Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau, où toute information ultérieure pourra être donnée. Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Sec. Bureau des Travaux Publics, Montréal, 4 sept. 1846.

LIGNE DE DILIGENCES

ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET LAVALLÉE. Le sousigné prévient ses amis et le public en général qu'il a établi une ligne de diligences entre le Village d'Industrie et Lavallée. Les voyageurs trouveront toujours ses voitures à Lavallée et l'arrivée des Steamers. Il procurera aussi des EXTRA à ceux qui désiraient se rendre dans les paroisses environnantes. Les prix sont modérés. JOSEPH DESCHAMPS. Village d'Industrie, 4 Sept. 1846.

A VENDRE.

Et possession immédiate. Un superbe VERGER, de 75 pommiers, avec Jardin, Cottage bien fini, peint et tapissé, et un Grand. Le lot est d'environ quatre arpents en superficie, sur la Montagne dans un lieu bien aéré, à la Côte des Nèges, à quelques pas de la Barrière. S'adresser à J. H. JOBIN, N. P. No. 82, rue St. Paul. 11 sept.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin de la rue St. Catherine et St. Dominique. Possibilité de louer le 1er octobre prochain. Prix modéré. S'adresser à M. REINHARDT, 11 sept.



MADRIERS ET CHEVRONS.

DES PROPOSITIONS seront recues au Bureau des Travaux Publics, jusqu'à MARDI, le 22 de SEPTEMBRE prochain, pour la livraison des MADRIERS et CHEVRONS suivants, savoir: Pour cette partie du chemin des principaux Townships de l'Est, entre CHAMBLY et ABBOTSFORD, marquée comme les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, et 17.

345,000 pieds de MADRIER, de trois pouces d'épaisseur, et huit pieds de long et 210,000 pieds de CHEVRONS, de six pouces sur quatre, et depuis 16 jusqu'à 21 pieds de longueur, on préférerait de 20 à 24 pieds.

Par ordre du Bureau JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottovia Hôtel. 2 juin 1846.

Par ordre du Bureau JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Département des Travaux Publics Montréal. 1er septembre 1846.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

ÉTATS du quartier finissant le 31 août. Montant des dépôts durant le quartier finissant ce jour... £12,968 7 6 Montant retiré... 1065 6 1

Banque d'Epargne de la Cité et du District, Grande rue St. Jacques. 1er septembre 1846.

A VENDRE 10 CAISSES d'ardoises pour les Ecoles.

Diálogos et petits Dramas Grammaire des frères Exemples AUSSI.— Une superbe guitare à clef Attendu de jour en jour par la Lord Colleenwood et la Leander.

Pierres à moulages &c., moulages Françaises, et autres articles. LOUIS DELAGRAVE. No. 60 Rue des Commissaires. 4 septembre.

Tolle à Bateaux, de Hollande DE PREMIERE QUALITE. A VENDRE par le sousigné, rue des Commissaires, No. 105, porte voisine du Bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAGRAVE. 23 août.

COMMUNICATION, TOUS LES JOURS, ENTRE MONTRÉAL ET LES SOURCES DE VARENNES.

LES POSSESEURS actuels de ces CELEBRES SOURCES viennent de compléter les arrangements suivants afin d'établir entre MONTRÉAL et le JOLI VILLAGE DE VARENNES une COMMUNICATION REGULIERE de TOUS LES JOURS, qui puisse offrir au public et aux voyageurs, désirant visiter les Sources et le Village, toutes facilités possibles de la faire convenablement.

LE STEAMER ST. LOUIS, Quitte Montréal tous les DIMANCHES à une heure P. M., et revient dans l'après-midi. Prix du Passage pour aller à revenir TRENTE SOUS. La semaine le "St. Louis" part pour VARENNES les MARDI et MERCREDI, à 4 heures P. M., Prix TRENTE SOUS.

LE STEAMER DAVID AMES, Laisse MONTRÉAL pour VARENNES tous les JEUDI MATIN, à NEUF heures précises et revient de bonne heure le soir. Prix du passage, pour aller et revenir, QUARANTE SOUS. (Servantes et Enfants moitié prix.) Les jours intermédiaires, c'est-à-dire, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS.

UN OMNIBUS

Partira de Varennes dans la matinée et passera dans l'après-midi à cinq heures aux principaux Hôtels de cette ville pour prendre les passagers et les conduire aux SOURCES; Prix pour aller et revenir CINQ CHELINS. (Servantes et Enfants moitié prix.)

Un voyage à cette saison aux SOURCES DE VARENNES situées sur les bords pittoresques du St. Laurent, ne peut qu'être très agréable et très salubre.

Les personnes qui désireraient passer quelques jours au Village, trouveront à d'excellents Hôtels pour les recevoir. Les possesseurs actuels des Sources, tout en remerciant le public de son patronage passé peuvent l'assurer aujourd'hui, qu'à l'avenir, rien ne sera épargné ou négligé à leur égard, pour rendre le séjour des voyageurs et des Visiteurs tout à fait agréable et confortable. Ils ont espéré que leurs efforts rencontreraient l'approbation générale.

Par ordre LUBIN KENT. Montréal, 13 Juillet 1846.

BANQUE DE PARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, H. Mulholland, A. Lalocque, V. Président. John E. Mills, John Tully, Jacob DeWitt, Damase Masson, Joseph Bourret, Joseph Grenier, P. Beaubien, Nelson Davis, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET qui payera cette Institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Ottovia Hôtel. 2 juin 1846.

AVIS AUX VOYAGEURS.

HOTEL DU CANADA, RUE ST. GABRIEL

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et publie que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désiré aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

POSITION CENTRALE. à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison (cette devant occupé par la Compagnie du Nord-Ouest.) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aissance et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES BATEAUX seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

Mme. St. Julien offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidents). Montréal, 3 juillet, 1846.

A VENDRE, AUX VOUTES DE S. D. BERNARD,

UN assortiment de Chapeaux Français, pour hommes, dans le nouveau goût. L. DELAGRAVE. Nouvellement recus et à rendre à la même place.

PIANOS Orgues bien adaptés pour les Eglises; Ornaments d'Eglises, consistant en Role pour St. Sacrement, Chape pour do, Croix brochée, Boîtes à Stes. Huiles, et Statues de la Vierge en plâtre de deux grandeurs. Une superbe statue de la Vierge argentée. L. DELAGRAVE.

A rendre à la même place. Fâtes de Voie gras, Dindes truffées, Truffes en bouteilles, Pointes d'Asperges, Sardines à l'Huile, etc.

Vins français, en petits quarts de 15 gallons chaque, do do en caisses de 12 douz. de bouteilles. Vins d'Espagne, en quarts de 30 gallons, Vin de Poite en pipes, Vinaigre de vin blanc, Champagne en caisses et paniers, de Ruinart père et fils do do de Mouët et Chandron, do do de St. Pery, rare, do mousseux, de la maison de Florentin Fauré. L. DELAGRAVE.

A rendre aussi à la même place. Rubans français, Gants français, Pluie de soie noir, Parapluie à cannes, Et une variété d'autres articles. L. DELAGRAVE. 21 juillet 1846.

M. R. LOUIS DELAGRAVE a transporté son Bureau sur la Rue des Commissaires à côté du Bureau du Rail-Road. 25 août 1846.

Société d'Agriculture. COMTE DE BEAUBARNIS

LA QUATRIEME EXHIBITION de cette Société Annoncee comme devant avoir lieu près de l'HOTEL BEAUVIS, NORTH GEORGE-TOWNS, VENDREDI, le 2 Octobre prochain, aura lieu ce jour-la au VILLAGE DURHAM ORNSTOWN, au lieu du premier endroit. Par ordre, R. H. NORVAL.

Beaubarnis, 4 septembre 1846.

COMTE DE BERTHIER

UNE Exhibition publique sera tenue au village d'Industrie, mercredi, le 14 octobre prochain à 10 heures A. M. après laquelle les prix annoncés, dans les affiches distribuées aux portes des églises de chaque paroisse du Comté seront décernés par le comité de règle de la société d'agriculture du dit comté de Berthier. Par ordre A. D. BONDY, Secrétaire.

Berthier 1 septembre 1846.

FRED. CARLISLE, DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTRÉAL.

FABRICANT de Cadres de Mirrors et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc. {No. 166 Rue Notre-Dame, vis-à-vis Messrs. Gibb et cie.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition,—à des prix modérés. 29 juillet, 1846.

PHARMACIE CANADIENNE,

Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (Vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin. Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. E. TRUDEL, M. D.

Nouvelle Pharmacie.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-À-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES sousignés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTÉ lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

Les sousignés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien homéopathe, de Montréal.

Aussi: Un grand nombre de célèbres MACHINES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE de SHERWOOD.

Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes: les sousignés étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il y sera constamment assis afin de recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur patronage. N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine. Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTÉ & CIE. 31 juillet 1846.

SARATOGA SPRINGS. LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADÈRE DU RAIL-ROAD.

J.-B. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

LIBRAIRIE CANADIENNE DE JOHN THOMPSON,

(Ci-devant associé de M. J. B. ROLLAND.) Rue St. Vincent, No. 19, ANCIENNE DEMEURE.

LE sousigné, très-reconnaissant de l'encouragement que ses nombreuses pratiques ont bien voulu lui accorder, à l'honneur de leur annonce qu'il continue toujours à se livrer à l'imprimerie, à la reliure, et à la vente de livres à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, il vient d'en réduire les prix comme suit: Syllabaire des Ecoles Chrétienne, £ 2 6 Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien 0 15 0 Grammaire des Frères 0 12 0 Exercice Orthographique mis en rapport avec la Grammaire 0 17 6 Arithmétique des Frères 0 13 6 Géographie avec la carte 0 16 0 Instruction 0 15 0 Alphabet Double 0 2 0 Petit Catechisme 0 2 0 Grammaire de L'Honnêteté 0 6 0 Pautier-David 0 11 0 Testament 0 16 0 " Anglais 0 14 0 Abrégé de l'Histoire Sainte, l'Histoire de France et de l'Histoire du Canada. 0 10 1 Montréal, 28 juillet 1846. 1fr-2m.

AVIS

Compter de LUNDI, le 30 du courant, la RICHELIEU laissera le port de Chamblay pour Montréal tous les LUNDI et Jeudi matin à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire. F. SINCENNES. 28 août 1846.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de Mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élévation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; le commande de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Isle Ste. Hélène de la Montagne et du paysage si pittoresque qu'il environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAU ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire s'efforcera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'établissement lui permet de recevoir, sera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de dépôts, aux Bureaux des Messagers Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

Montréal 19 Juin 1846. J. M. Donegana.

IMPORTATION DU PRINTEMPS HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU assortiment comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

Le sousigné vient de recevoir par le Great Britain, l'Almyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. Andrew Hayes. Montréal, 31 juillet, 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES ANDREW HAYES.

Le sousigné vient de recevoir par le Great Britain, l'Almyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire. Andrew Hayes. Montréal, 31 juillet, 1846.

MAISON BEAUDRY & FRERE, Rue Notre-Dame No. 124.

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDÉ et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, ils ont surtout en mains une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffes à par-talon et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'érable et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY, J. H. DALEY, [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aissance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher. Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur. Les Salons des Dames et des Messieurs. Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer. Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et l'arrangement des appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés. La Carte du Menu. Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, RUE COTÉ NO 14.

ON trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 14 Juillet.

Récemment Recus par le Great Britain, Rory O'More, Britannia et Erromanga. J. L. BEAUDRY & CIE. No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de Gout et de Qualité, et ils en attendent encore tous les jours par le PEAL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool. Montréal, 12 mai, 1846.

FAITES ATTENTION. TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. A. LAPLANE, No. 165

Martin à Fort, 400 verges de TAPIS FLORIS, de patrons et grandeur assortis, pour Chambre, passage, parterre, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Tapis, et Soies Côté pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Cauts et Mantoux, etc.

SOURCES DE ST. LEON. LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 4

milles de la Rivière-du-Loup, ont été louées pour quelques années, par le sousigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent. Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES, LE STEAMER ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

O. BEAUCHEMIN, Retiré, informe ses amis et le public en général, qu'il a transporté son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, mai.

STANISLAS DRAPEAU, Chef d'Atelier. IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE